

Comme notre sous-comité va présenter un rapport confidentiel sur sa participation à la réunion que le comité tiendra à Genève à la fin de janvier, je n'entrerai pas dans les détails pour le moment. Tout ce que je peux dire, c'est que ces situations semblent toujours beaucoup plus complexes qu'elles ne le paraissent d'abord, même quand la documentation est abondante. Toutefois, j'ai bon espoir que les parlementaires en cause seront libérés dans un proche avenir.

Honorables sénateurs, le dernier rapport du comité spécial, celui qu'il a présenté à la conférence de Sofia, expose le cas de 52 parlementaires provenant de huit pays. Il y a, entre autres, 28 parlementaires chiliens qui vivent en exil depuis des années et deux autres qui ont tout simplement disparu; quatre parlementaires assassinés en Colombie dans des circonstances telles qu'on soupçonne la participation active ou passive de policiers, de militaires ou d'agents secrets; un parlementaire hondurien assassiné cette année peu après avoir témoigné devant la Cour interaméricaine des droits de la personne dans une cause relative à quatre «disparitions»; et sept parlementaires arrêtés en Malaisie, dont cinq ont été détenus sans subir de procès pendant plus d'un an. Il y a plusieurs autres cas de détention survenus dans des circonstances douteuses.

L'efficacité avec laquelle l'Union interparlementaire parvient à faire intervenir la justice dans ces cas est étroitement liée aux efforts des divers groupes et parlements nationaux et même des parlementaires eux-mêmes. La résolution adoptée en 1976 stipule que:

Les groupes nationaux doivent, à la réunion suivante du conseil, faire rapport de toutes les mesures prises à la suite des rapports de l'UIP concernant les violations des droits de la personne de parlementaires.

Le groupe canadien a relevé ce défi. Après chaque conférence, nous envoyons une copie du rapport sur le comité spécial au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à titre d'information et pour qu'il prenne les mesures qu'il juge appropriées. Nous rencontrons régulièrement le responsable des droits de la personne au ministère et communiquons avec lui au besoin. Par ailleurs, nous entendons établir une procédure qui permettra au Président de chacune des deux chambres de faire part directement au Président des parlements des pays concernés non seulement les préoccupations du Parlement du Canada mais aussi de notre espoir de voir un règlement rapide des cas qui font l'objet de la communication.

● (1420)

Je vais m'écarter du sujet un instant pour rendre un hommage tout à fait sincère à un éminent canadien. Je suis persuadé que tous les honorables sénateurs voudront se joindre à moi pour féliciter le professeur John P. Humphrey, professeur émérite de droit international à l'Université McGill, qui a

récemment reçu le prix des Nations Unies pour les droits de l'homme à l'occasion du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Depuis de nombreuses années, il se bat pour le respect des droits de la personne sur la scène internationale et il a été le premier directeur de la Division des droits de l'homme des Nations Unies. Je viens juste de lire un long article sur sa carrière dans lequel on précise qu'il a accompli une grande partie du travail de préparation de la Déclaration universelle qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948 et qu'en fait, il est l'auteur d'une bonne partie du texte final. J'ai assisté à de nombreuses réunions présidées par le professeur Humphrey et il m'a toujours paru être une inspiration et un exemple pour tous ceux qui écoutaient ses interventions. Au nom des gens dont les droits continuent d'être menacés, je souhaite au professeur Humphrey la meilleure santé possible et une vie longue et productive, afin qu'il puisse poursuivre son travail dans un domaine où tant de choses restent à faire.

En terminant, je voudrais ajouter que parfois, surtout lorsque des appels leur sont présentés directement au nom de nombreux autres prisonniers qui ne sont pas des parlementaires, les membres du comité déplorent vivement que leur mandat ne soit pas aussi large que celui réclamé au départ. On ne peut qu'espérer que les appels que nous lançons au nom de parlementaires de divers pays profiteront en définitive à d'autres personnes qui sont injustement traitées ou détenues.

En ce mois de décembre, alors que nous célébrons le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, j'exhorte tous les honorables sénateurs à lire le rapport du comité spécial qui figure en annexe au rapport général déjà déposé par le sénateur Nurgitz.

Des voix: Bravo!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, si aucun autre honorable sénateur ne désire intervenir, cette interpellation est tenue pour débattue.

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU DEUXIÈME RAPPORT

Le Sénat passe à l'étude du deuxième rapport du Comité de sélection (président *pro tempore*), qui lui a été présenté le mercredi 28 décembre 1988.

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, je propose que le rapport soit dès maintenant adopté.

Son Honneur le Président: Le sénateur Phillips, appuyé par le sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose: Que le rapport soit dès maintenant adopté.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.